

DELIBERATION DU BUREAU

2022 n° 35

ENVIRONNEMENT

Le Bureau s'est réuni le 17 novembre 2022, sur convocation du Président en date du 10 novembre 2022.

Présents(es) : F. CHARTREUX, R. SILLAIRE, J. BOCANEGRA, D. PICARD, Ph. MONALDESCHI, O. HEYOB, JL. CLAUDON, E. POIRSON, A. HARMAND, JP. COUTEAU, JL. STAROSSE, R. ARNOULD, M. GUEGUEN.

Excusés : E. PAYEUR, L. GUYOT (procuration à F. CHARTREUX), C. SAUVAGE, X. COLIN.

BU2022-35- ENVIRONNEMENT (8.8) – DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE FINANCEMENT DES MISSIONS DU TECHNICIEN « RIVIERES » SUR L'ANNEE 2023 AINSI QUE POUR LES ETUDES ET TRAVAUX CORRESPONDANTS

A travers sa politique environnementale et dans le cadre de sa compétence GEMAPI « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », la Communauté de Commune Terres Toulouises dispose d'un agent qui a en charge le suivi des projets d'aménagement des principaux cours d'eau et des milieux humides de son territoire.

En 2023, les missions réalisées par l'agent sont susceptibles d'être accompagnées financièrement par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (à hauteur de 60 %) et par le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle (à hauteurs 20 %).

Au cours de l'année 2023, les principaux projets et actions de la Communauté de Commune Terres Toulouises seront notamment :

- La finalisation des travaux du programme de restauration du Terrouin Amont
- La poursuite des travaux du programme de renaturation de l'Esch et de ses principaux affluents
- Les travaux de gestion écologique des aménagements réalisés précédemment et de nos espaces naturels sensibles
- La finalisation de l'étude de restauration des ruisseaux sur la commune de Gye puis les travaux
- La poursuite des avants projets sur le bassin versant de l'Ingressin
- Le suivi de l'étude visant à élaborer le Plan de Préservation et de Valorisation (PPV) des Boisements Humides du Gare-le-Cou
- La participation et le suivi des projets des structures et des instances en lien avec la compétence GEMAPI (EPTB Meurthe & Madon, EPAMA Meuse, Syndicat Mixte Moselle Aval, SAGE Rupt-de-Mad, Esch, Trey)
- Le suivi des projets de construction de station de traitements des eaux usées
- La sensibilisation/conseils aux élus, riverains, propriétaires & exploitants
- La réflexion sur l'élaboration d'une charte d'exercice de la compétence GEMAPI
- La communication (magazine communautaire, site internet, rapport d'activité...)

Les études et travaux envisagés sont habituellement accompagnés financièrement jusqu'à 80 % par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle et/ou la Région Grand Est.

En conséquence, le bureau communautaire est invité à :

- Autoriser le Président à solliciter les demandes de financement auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, la Région Grand Est ou tout autre financeur potentiel pour le poste de technicien rivière en 2023 ainsi que pour les études et travaux liés aux programmes qui seront conduits par le technicien rivière en 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité

Mis en ligne le 17/11/2022 à 13h12

REÇU EN PREFECTURE

le 17/11/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20221117-BU2022_35-D